

La notion de "preuve" en Tci

Jacques Blanc-Garin



a Tci étant par nature considérée comme une expérience relevant du paranormal, il n'est pas possible d'appliquer les mêmes règles

que celles qui régissent les expériences scientifiques, soit obtenir des résultats systématiques dans des conditions identiques et suivant un protocole bien défini et rigoureux.



Cela n'étant pas le cas de l'enregistrement des voix en Tci, il est donc nécessaire de trouver des critères adéquats pour pouvoir défendre la réalité du phénomène. C'est à partir de cette optique que nous verrions deux grandes directions à retenir :

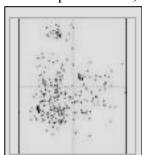
- La réalité subjective ;
- La réalité objective que nous scinderons ellemême en deux parties :
- La perception du message et sa portée ;
- Les résultats de l'analyse technique des voix composant le message.

La réalité subjective

Dans cette catégorie, nous retiendrons essentiellement :

- La reconnaissance de la voix, (texture, intonations, accent, débit);
- La reconnaissance d'éléments propres au locuteur supposé (expressions familières, objet affectionné, lieu apprécié, événement marquant).

Dans le premier cas, il est entendu que l'on pourrait



alors passer à la réalité objective technique dès l'instant ou une analyse comparative entre la voix Tci et celle du vivant d'une personne supposée avoir répondu serait en adéquation de spectre (carte acoustique). Ceci a déjà été

Exemple de carte acoustique fait, nous en avons fait des rapports dans de

précédents Messager (n° 29 et 54).

La reconnaissance de la voix reste quand même assez exceptionnelle et, hors de l'analyse, ne peut en général être validée que par les proches du défunt (famille ou amis très proches).

En revanche, la reconnaissance d'éléments peut être en général validée par un nombre plus important de personnes, comprenant le voisinage par exemple.

La réalité objective de perception

Cette notion va s'appuyer sur le contenu et l'interprétation du message, en relation avec une réalité physique, et l'on dira que nous sommes en présence d'une preuve lorsque l'information :

- Est en adéquation avec la question formulée

<u>ex</u>: "C'est vrai, j'aime bien l'endroit", en réponse à la question suivante, posée par une adhérente au cours d'une séance d'expérimentation: "Viendras-tu encore me voir dans la chambre, ça fait longtemps que tu n'es pas venu?".

- Correspond à une caractéristiques du contexte présent au moment de l'enregistrement

<u>ex 1</u>: "*M'man tu pleures*", alors que nous étions en réunion et que la maman qui s'était adressé à son fils décédé, était en larmes.

ex 2 : "Mais y a un micro, c'est très bizarre" au cours d'un enregistrement, avec un micro bien entendu.

- Offre un caractère surprenant et non attendu par rapport à une question

<u>ex</u>: une séance d'expérimentation où une âme en souffrance s'est fortement immiscée en interférence dans le déroulement de la séance et a donné des indications sur son état et sur des éléments qui le tourmentaient.

- Amène une réponse qui, pour être validée, demande une recherche de la personne à qui elle s'adresse

<u>ex 1</u>: "*J'irai la voir au salon*", réponse obtenue lors d'un contact effectué par une personne étrangère à la famille d'un jeune décédé. Ce message fut découvert cohérent par la suite, par le fait que la maman de ce jeune possédait un salon de coiffure.

<u>ex 2</u>: "*Je respire enfin*", obtenue dans le même contexte et validée ensuite par le fait que le jeune décédé appelé était atteint d'une grave insuffisance respiratoire et attendait une greffe.

Ajoutons à cela, sans que ce soit de réelles preuves, les caractéristiques qui personnalisent assez souvent les voix Tci (en se limitant aux voix par magnétophone):

- L'aspect auditif quelquefois très "robotique" des messages ;
- Le doublement de certains messages, notamment en matière de chuchotement où le premier est très faible, puis répété un peu plus fort;
- L'encadrement assez fréquent des messages par des bruits particuliers : coup frappé (genre des "3 coups" pour annoncer la pièce de théâtre), notamment en amont ;
- L'émergence de variations parfois importante de la dynamique sonore entre syllabes voisines ;
- La nécessité de ralentir dans des proportions parfois importante, ou quelquefois mais plus rarement, d'accélérer, le débit de paroles pour déchiffrer le message (variation temporelle du débit de paroles);
- L'impossibilité pratiquement systématique de comprendre en direct lors de l'enregistrement et de déchiffrer à la première écoute ;
- Le caractère souvent étrange de la syntaxe des phrases enregistrées
- <u>ex 1</u> : "On n'est pas mort puisqu'on est particulièrement avec vous" ;
- $\underline{ex\ 2}$: "Donner des messages forts, nous on peut pas"

La réalité objective technique

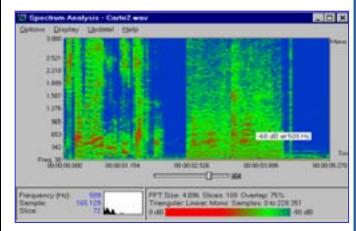
En revanche, nous allons ici nous référer aux caractéristiques des voix, révélées à partir d'études acoustiques à l'aide de logiciels d'analyse des sons.

Les "anomalies" relevées jusqu'à présent, orientant vers une voix paranormale, sont :

- La quasi absence de fréquences fondamentales générées par les cordes vocales (dans les voix obtenues par magnétophone, contrairement à celles obtenues par le réseau téléphonique, puisque ce dernier occulte pratiquement les fréquences correspondant aux cordes vocales);
- La disparité très importante du spectre des consonnes entre celles composant un mot prononcé

par une voix humaine et celles recueillies en Tci, soit une compréhension du message basée uniquement sur la séquence des éléments constitutifs des voyelles.

Ces deux éléments réunis font que l'on peut alors postuler que la voix n'a pas été émise par un système phonatoire humain.



Exemple de spectre acoustique

Cette représentation graphique correspond à la phrase : "*J't'enverrai une p'tite carte*", prononcée par un gosier humain à gauche, et recueillie en enregistrement Tci à droite.

Les parties rouges représentant les énergies significatives mises en jeu, certaines figurant en dessous de 300 Hz sur la partie gauche (significatives de l'activité des cordes vocales), alors qu'elles ne commencent qu'à partir de 500 Hz environ sur la partie gauche. Cette constatation milite en faveur du caractère paranormal de la voix.

En revanche, comme déjà précisé, si la voix était passée par le réseau téléphonique, la conclusion deviendrait fausse puisque ce dernier ne prend pratiquement pas en compte les fréquences des cordes vocales en dessous de 300 Hz (voir schéma ci-dessous)

ÉTENDUE DE FRÉQUENCES DES CORDES VOCALES HUMAINES

